



Règlement des Swiss Rowing Indoors 2009

1. Participants

La compétition est ouverte à toute personne intéressée, sans limitations de genre, de nationalité ou d'appartenance à un club/une association.

Le titre de champion de Suisse ne sera toutefois décerné qu'aux membres d'un club d'aviron suisse enregistré auprès de la FSSA depuis au moins 1 mois.

2. Catégories (hommes et femmes) et distances

Open	Années de naissance 1980 à 1990	2000 m	
Poids léger (75/61,5 kg)	Années de naissance 1980 à 1990	2000 m	
Juniors 17/18 ans	Années de naissance 1991 à 1992	2000 m	
Juniors 15/16 ans	Années de naissance 1993 à 1994	1500 m	*
Juniors 13/14 ans	Années de naissance 1995 et plus	1000 m	*
Masters 30	Années de naissance 1979 à 1970	2000 m	*
Masters 40	Années de naissance 1969 à 1960	2000 m	*
Masters 50	Années de naissance 1959 et moins	2000 m	*

* Course annexe sans prétention au titre de « Champion de Suisse d'aviron en salle »

Les participants sont libres de concourir dans une catégorie d'âge supérieure (par ex. un participant âgé de 16 ans peut concourir dans la catégorie 17/18 ans).

3. Catégories de championnat et titres

Le membre d'un club d'aviron suisse le mieux classé dans les courses des catégories Open et Poids léger se verra remettre le titre de « Champion de Suisse d'aviron en salle ». Le membre d'un club d'aviron suisse le mieux classé de la catégorie 17/18 ans remportera le titre de « Champion junior de Suisse d'aviron en salle ».

4. Poids léger

Hommes	max. 75,0 kg	Pesée :	au plus tôt 2 heures et au plus
Femmes	max. 61,5 kg		tard 1 heure avant chaque course

Tout participant qui n'aura pas été à la pesée dans le temps imparti pourra concourir dans la **catégorie Open** s'il reste des places libres. Dans le cas contraire, il ne pourra pas prendre le départ.

5. Catégories Masters

Les catégories Masters 30, Masters 40 et Masters 50 ne seront évaluées séparément que si au moins 6 participants par catégorie terminent la compétition. Si les participants ne sont pas en nombre suffisant, l'évaluation se fera avec la catégorie d'âge inférieure directe, voire avec la catégorie Open le cas échéant.

6. Santé

Chaque participant est responsable de sa santé. L'organisateur décline toute responsabilité. Des secouristes se trouveront sur place.



7. Composition des séries

Il n'y a pas de courses de qualification. Les participants sont répartis par Tim Foster et Simon Cox (entraîneurs nationaux de la FSSA) dans les courses A et B (C, D, etc. si besoin). Cette répartition se fonde d'une part sur les résultats de l'année passée et d'autre part, dans le cas d'une première participation, sur le meilleur temps communiqué par l'athlète ou les temps des tests ergométriques de la FSSA. La répartition est obligatoire et ne peut pas être contestée par le participant. La course dans laquelle le temps est mesuré ne joue aucun rôle dans le classement général, celui-ci prend en compte les deux courses. Théoriquement le gagnant d'une course B peut donc être le vainqueur au classement général.

8. Échauffement/récupération

Des ergomètres sont à disposition pour l'échauffement et la récupération. Les participants des séries doivent se tenir prêts à temps dans la zone des ergomètres. Les ergomètres pour l'échauffement seront attribués aux athlètes en fonction de leur numéro de départ.

9. Tenues de club

Tous les participants doivent concourir dans la tenue officielle de leur club. Cette disposition s'applique uniquement aux membres des clubs d'aviron suisses affiliés à la Fédération suisse des sociétés d'aviron (FSSA). Le non-respect de cette règle peut entraîner l'exclusion ou la disqualification de la course.

10. Primes pour les nouveaux records de Suisse

Les participants qui battent le record de Suisse dans une catégorie de championnat officielle recevront de l'organisateur une prime en liquide. Le détenteur du record de Suisse doit être membre d'un club d'aviron suisse enregistré auprès de la FSSA depuis au moins 1 mois. En principe, les hommes et femmes des catégories suivantes peuvent prétendre à une prime :

Open	Années de naissance 1980 à 1990	2000 m
Poids léger (75/61,5 kg)	Années de naissance 1980 à 1990	2000 m
Juniors 17/18 ans	Années de naissance 1991 à 1992	2000 m

Le montant de la prime s'élève à CHF 500.- pour les seniors et à CHF 250.- pour les juniors. Les records publiés sur www.rowingindoors.ch font foi.

11. Obligation de licence

Les Swiss Rowing Indoors (uniquement le samedi) sont soumis à une obligation générale de licence pour tous les participants qui appartiennent à un club affilié à la Fédération suisse des sociétés d'aviron (FSSA). **Les licences de la saison 2008 ne sont pas valables pour les Swiss Rowing Indoors 2009.** Les personnes qui n'ont pas de licence pour l'année 2009 doivent en faire la demande directement auprès de la FSSA **avant la clôture des inscriptions, c'est-à-dire au plus tard le 06.01.2009 à 12h00.** Le jour de la compétition, la possibilité de demander une licence est réservée aux cas d'urgence. Pour des raisons temporelles et administratives, nous le déconseillons vivement, puisque nous ne pouvons **pas garantir, dans ces conditions, que les athlètes prendront le départ !**

ATTENTION : les bureaux de la FSSA sont fermés entre Noël et Nouvel An. Par conséquent, nous recommandons vivement d'envoyer les demandes de licence à la FSSA avant Noël. La FSSA facture des frais de gestion pour toute demande de licence reçue tardivement.

Fédération suisse des sociétés
d'aviron
Akademischer Sportverband Zürich
Concept II Suisse



Swiss Rowing Indoors

[Demande de licence en allemand](#) (PDF, 31 ko)

[Demande de licence en français](#) (PDF, 36 ko)

Les sportifs qui ne sont pas membres d'un club affilié à la FSSA (par ex. les clubs étrangers) ainsi que les participants individuels doivent signer une [déclaration de décharge](#) (PDF, 40 ko) pour pouvoir prendre le départ. Il est recommandé de remplir cette déclaration chez soi et de l'envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Ruedi Ulli
Schützenmauerstrasse 3
8424 Embrach